



Commission Régional FUTSAL

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°40

Réunion du mardi 11 avril 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours francs** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - SENIORS

1/2 finales :

Matches à jouer semaine du 1^{er} au 07 mai 2023.

N°match	Club recevant	Club visiteur	Date	Temps de jeu
25807332	PARIS ACASA FUTSAL 2	BVE FUTSAL 1	06/05/2023	Temps arrêté 2x20mn
25807333	DIAMANT FUTSAL 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	06/05/2023	Temps arrêté 2x20mn

Informations :

✓ Arbitrage :

Pour ces rencontres, il sera désigné 2 Arbitres officiels, à la charge des 2 clubs.

✓ Tirs au but :

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongations.

Une séance de tir au but a lieu (5 tirs pour chaque équipe).

✓ Gymnase indisponible :

En cas de gymnase indisponible, le club recevant doit proposer un gymnase de repli dans la même semaine sinon le match sera inversé.

25807332 PARIS ACASA FUTSAL 2 / BVE FUTSAL 1 du 06/05/2023

La Commission,

Considérant qu'à la date du match, l'équipe Seniors 1 de PARIS ACASA a une rencontre de championnat de D1 Futsal dans le même gymnase à la même heure,

Considérant que les compétitions Nationales sont prioritaires sur celles de niveau régional,

Par ces motifs,

Demande au club de PARIS ACASA de :

- Soit proposer un gymnase de repli
- Soit modifier l'horaire du coup d'envoi
- Soit de proposer une date dans la même semaine (semaine du 01 au 08 mai 2023)

A défaut le match sera inversé sur les installations de BVE sur son créneau habituel en championnat (le samedi 06/05/2023).

Information à transmettre au plus tard pour le lundi 17/04/2023

Informations Finale :

La finale se déroulera le mardi 23 mai 2023 à 20h30 au gymnase annexe Carpentier – 75013 PARIS.

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 3**Poule A****24566008 CITOYEN DU MONDE 1 / KB FUTSAL 2 du 01/04/2023**

Courriel de CITOYEN DU MONDE indiquant que le joueur MSAHAZI Samy de son équipe n'a pas participé au match contrairement aux informations indiquées sur la FMI.

La Commission, après lecture du rapport complémentaire de l'Arbitre Officiel confirme la non-participation du joueur MSAHAZI Samy de CITOYEN DU MONDE à cette rencontre.

24565999 CHAVILLE FUTSAL 1 / TORCY EU FUTSAL 2 du 17/03/2023

La Commission accuse réception du courriel de l'Arbitre officiel et entérine le résultat du match :

CHAVILLE FUTSAL = 1 but.

TORCY EU FUTSAL = 3 buts.

Poule B**24566100 VISION NOVA 1 / B2M FUTSAL 1 du 31/03/2023**

Match non joué – reprise de dossier

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (rapports des 2 clubs et de l'arbitre)

Considérant que le match ne s'est pas déroulé en raison d'un problème de maillots dont les couleurs étaient similaires (couleur bleu),

Considérant que le coup d'envoi du match était prévu à 20h40,

Considérant que dans son rapport l'arbitre précise que suite au problème de maillot, l'équipe de VISION NOVA a été cherché un autre jeu de maillot et qu'ils étaient disponibles 25mn après le coup d'envoi du match,

Considérant que suite à cela l'arbitre a décidé de ne pas faire jouer le match,

Considérant que les couleurs renseignées sur Foot club pour le club de VISION NOVA sont noir et blanc,

Considérant les dispositions des articles du RSG de la LPIFF suivants :

- 16.1.1 :

Les clubs sont tenus de disputer leurs matches officiels sous les couleurs identifiées sur le site officiel de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés.

- 16.1.6 :

Dans le cas où deux clubs se rencontrant portent des couleurs semblables ou susceptibles de prêter à confusion, le club visité est tenu de prendre des maillots d'une autre couleur que celle de son adversaire.

Considérant que la responsabilité du club de VISION NOVA est engagée dans le non-déroulement du match,

Par ces motifs,

Donne match perdu pour erreur administrative à l'équipe de VISION NOVA conformément aux dispositions de l'article 40.2 du RSG de la LPIFF.

VISION NOVA : 0pt – 0 but.

B2M FUTSAL : 3pts – 0 but.

De plus, la Commission regrette l'absence de la rédaction d'une feuille de match et rappelle qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, il convient d'avoir recours à une feuille de match papier.

Une feuille de match doit être effectuée lors de chaque rencontre même en cas du déroulement de la rencontre.

Copie de la présente décision à la Commission Régionale d'Arbitrage.

24566103 BVE FUTSAL 2 / ESPOIR MELUN 1 du 12/04/2023

Ce match aura lieu le lundi 17/04/2023.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

Poule C

24566191 LILAS FC 1 / PARMAN FUTSAL 1 du 15/04/2023

Réception du justificatif de la Mairie des LILAS indiquant l'indisponibilité du gymnase le 15/04/2023. Ce match **est reporté au samedi 22/04/2023**.

24566190 SOFA 93 1 / ARTISTES FUTSAL 2 reporté au 08/04/2023

La Commission accuse réception de la nouvelle indisponibilité du gymnase du Grand Parc et **reporte le match au samedi 22/04/2023**.

En cas de nouvelle indisponibilité, elle demande au club de SOFA 93 de proposer un gymnase de repli.

Poule D

24566262 AVICENNE ASC 1 / LA TOILE 1 reporté au 08/04/2023

En l'absence de retour du club d'AVICENNE ASC à la date demandée.

Ce match se déroulera le mercredi 12/04/2023 à 20h30 au gymnase Hémet de PONTOISE (date butoir fixée par la Commission).

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL FEMININ

Régional 2

Poule A

Courriel de PARIS FEMININ FUTSAL 13 – 764132

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe pour cette saison 2022/2023.

25211655 B2M FUTSAL 1 / BONDY CECIFOOT 1 du 15/04/2023

Ce match se déroulera le mercredi 12/04/2023.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

Poule C

25211742 ASES 1 / BONDY CECIFOOT 2 du 09/04/2023

Ce match se déroulera le dimanche 16/04/2023.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

**Championnat régional Futsal Féminin
Feuilles de match manquantes**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} rappel :

Régional 2 – poule A 25211652 SPEALS US 1 / ESP 18 FUTSAL 1 du 08/04/2023

Régional 2 – poule A 25211654 CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 / PARIS ACASA FUTSAL 2 du 09/04/2023

CRITERIUM U18 FUTSAL**Niveau 1****25535025 MYA FUTSAL 1 / ESP 18 FUTSAL 1 du 08/04/2023**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de l'ESP 18 FUTSAL accompagné d'une attestation de la SNCF,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que des travaux étaient prévus sur la ligne D du RER et annoncés en amont,

Considérant que le club n'a pas anticipé le déplacement de son équipe pour cette rencontre,

Considérant que le non-déroulement du match pour ce motif ne peut pas être retenu,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait à l'équipe de l'ESP 18 FUTSAL.

25535032 MARCOUVILLE CITY CP 1 / ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 du 08/04/2023

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 (1^{er} forfait).

Niveau 2**ROMAINVILLE AF 93 – 564218**

La Commission fait application de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 05/04/2023 ayant prononcé l'exclusion de l'équipe de ROMAINVILLE AF du Critérium Régional U18 Futsal jusqu'à la fin de saison 2022/2023 à compter du 05/04/2023.

Niveau 3**Poule A****25535133 VECTEUR SPORT 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 08/04/2023**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel indiquant :

- L'absence de VECTEUR SPORT
- Qu'aucune Feuille de match n'a été réalisée

La Commission demande à l'arbitre officiel de lui préciser si l'équipe d'ISSY LES MOULINEAUX FC est présente et rappelle qu'il convient de faire une feuille de match même en cas d'absence de FMI et/ou de forfait d'une des 2 équipes.

Poule B**25535221 PARIS XIV FUTSAL 1 / MONTMORENCY FUTSAL 1 du 02/04/2023**

Match non joué,

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (rapport de l'arbitre officiel et de MONTMORENCY FUTSAL),

Regrettant l'absence de rapport de PARIS XIV FUTSAL,

Considérant que dans son rapport l'équipe de MONTMORENCY décrit la même situation que celle de l'arbitre officiel :

- Le club de PARIS XIV FUTSAL les a contactés pour les informer que le gymnase était indisponible suite à une grève
- Leur équipe U18 Futsal était sur la route et a fait demi-tour suite à cet appel

Considérant que l'arbitre s'est présenté au gymnase et qu'il a constaté l'absence des 2 équipes mais que le gymnase était accessible,

Considérant que l'équipe de MONTMORENCY FUTSAL ne peut pas être tenue responsable du non déroulement du match,

Considérant que le club de PARIS XIV FUTSAL n'a pas mis tous les moyens nécessaires pour l'accueil du match,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de PARIS XIV FUTSAL (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à MONTMORENCY FUTSAL (3pts – 0 but).

25535235 VEMARS ST WITZ 1 / PARIS XIV FUTSAL 1 du 15/04/2023

Demande de PARIS XIV FUTSAL pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VEMARS ST WITZ qui doit parvenir au plus tard le vendredi 14/04/2023 - 12h00.

Critérium régional U18 Futsal Feuilles de match manquantes

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

2^{ème} et dernier rappel :

Niveau 1 - 25535040 ROISSY EN BRIE FUTSAL 1 / MYA FUTSAL 1 du 01/04/2023

1^{er} rappel :

Niveau 1 - 25535034 ASNIERES FUTSAL 1 / AULNAY FUTSAL 1 du 08/04/2023

Niveau 3 – Poule A – 25535120 ALMATY BOBIGNY 2 / GARGES DJIBSON 1 du 08/04/2023

Niveau 3 – poule B – 25535208 B2M FUTSAL 1 / DRANCY FUTSAL 1 du 08/04/2023